



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 575 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LE VERDISSEMENT DU SECTEUR COMMERCIAL DE LA MONTÉE DOUGLASS

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 12 novembre 2024 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 575 établissant un programme de revitalisation visant le verdissement du secteur commercial de la Montée Douglass.*

Le Règlement no. 575 entre en vigueur conformément à la loi, soit à la date de sa publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la Municipalité au www.st-cypriendenapierville.com dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter au bureau municipal du lundi au jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 14^e jour de novembre 2024.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur sa page Facebook en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 16 heures et 18 heures ce 14^e jour de novembre 2024.

Nancy Corriveau

Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

Info@st-cypriendenapierville.com